

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de compléter ce bulletin et de nous le retourner sous enveloppe timbrée à l'adresse du Centre d'examens de santé.

Vos coordonnées :

*Champs obligatoires.

*Nom

*Prénom

*Nom de naissance

*Date de naissance ___/___/___

*Adresse

*Code postal *Ville

*Tél. ___/___/___/___/___/___ Télec. Portable ___/___/___/___/___

E-mail

Vos préférences pour un rendez-vous :

Dates impossibles } du ___/___/___ Votre rendez-vous vous sera confirmé par courrier / par e-mail
au ___/___/___

Pour inscrire vos enfants de 6 à 17 ans :

*Nom

*Prénom

*Date de naissance ___/___/___

D'autres personnes de votre entourage peuvent bénéficier d'un examen de prévention en santé. Ces personnes peuvent s'inscrire directement auprès du Centre d'examens de santé.

Votre adresse postale ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du Centre d'examens de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention.

Mentions légales

L'Assurance Maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examens de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites. Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Ref. DEP. / 122021

COMMENT S'INSCRIRE ?



Par e-mail,
centreprevention.cpam-tarn-et-garonne@assurance-maladie.fr



Par courrier,
en renvoyant le coupon ci-joint complété à :
Centre d'examens de santé
592 bd Blaise Doumerc - BP 775
82015 Montauban Cedex



Par téléphone :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30

au **3646** Service gratuit + prix appel

CPAM82 - 122021 / 02 - Crédit illustrations - CNAM



Pour vous rendre à l'examen de prévention en santé, suivez le plan :



CPAM, CES
du Tarn-et-Garonne
592 bd Blaise Doumerc
82015 Montauban



ACCÈS
Centre d'examens de santé
▶ Bd Blaise Doumerc.
Accueil CPAM ▶ Par le parking depuis la rue Jean Ursule Devals.



2 arrêts de bus à proximité :
Ligne 3 • arrêt Sécurité sociale,
rue Jean Ursule Devals
Lignes 1 2 8 • arrêt Garrisson,
Bd Garrisson.



Parking visiteurs
▶ Rue Jean Ursule Devals.



▶ Centre d'examens de santé **OUVERT**
du lundi au vendredi, de 7h45 à 12h00

Pour en savoir plus, rendez-vous sur **ameli.fr**
rubrique « Examen de prévention en santé ».



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Centre d'examens de santé
Tarn-et-Garonne

ET SI VOUS FAISIEZ LE POINT SUR VOTRE SANTÉ ?



EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Votre Centre d'examens de santé vous invite à réaliser un examen de prévention en santé pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ

Un moment privilégié pour :

- Faire un point sur votre santé.
- Parler de vos préoccupations et obtenir des conseils personnalisés.
- Bénéficier d'actions de dépistage.
- Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie.

À qui s'adresse cet examen de santé ?

- Aux assurés sociaux du régime général âgés de plus de 6 ans.



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !

COMMENT SE DÉROULE L'EXAMEN DE PRÉVENTION EN SANTÉ ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute vous accueille dans un lieu unique.

1



Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans vos **démarches** (carte Vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant...).

2



Des professionnels de santé (médecins, infirmiers, dentistes) abordent avec vous vos **préoccupations** et répondent à vos **questions**.

3



Des examens médicaux et des analyses biologiques réalisés sur place, vous sont proposés **selon votre situation**.

4



Le médecin **envisage avec vous les suites à donner** à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).

5



Le **compte-rendu de votre examen de prévention en santé vous est expliqué**, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.